

**COMMUNE ALMONT LES JUNIES**  
**REUNION CONSEIL MINICIPAL**  
**Vendredi 26 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un,  
Le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAIGNAC, Maire.

Présents : M. RAYNAL Patrick - Mme GRIALOU Christine - M. BOUTARIC Hervé - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. MALASSENET Philippe – M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absent-Excusé : M. RICCI Hervé - M. LAQUERBE Olivier

Date de convocation et d'affichage : 17 mars 2021.

M. BOUTARIC Hervé est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 janvier 2021**

Sans observation le procès verbal de la réunion du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

**II) VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

Chaque conseiller municipal a reçu le compte administratif du budget communal. Il est conforme au Compte de Gestion tenu par la Trésorerie de Decazeville.

<u>Budget Commune :</u>	<i>Section de fonctionnement</i>
Total recettes :	481 912.97 €
Total dépenses :	316 198.73 €
Excédent de clôture :	165 714.24 €
	<i>Section d'investissement</i>
Total recettes :	135 579.09 €
Total dépenses :	114 189.69 €
Excédent	21 389.30 €

**III) AFFECTATION DU RESULTAT :**

	Fonc.	Invest.	Total
Résultat de l'exercice	165 714.24	21 389.30	187 103.64
Report excédents ou déficits antérieurs	177 889.17	70 779.62	248 668.79
Restes à réaliser	-	- 282 889.00	- 282 889.00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>343 603.41</b>	<b>- 190 719.98</b>	<b>152 883.43</b>

Le compte de gestion dressé par le trésorier de Decazeville est conforme aux écritures de la commune. Après lecture des comptes, M. le Maire quitte la séance. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

**IV) VOTE BUDGET COMMUNE :**

Le budget est voté par chapitre.

La proposition donnée aux conseillers sera modifiée s'il y a lieu, après vote des taux et ajustement des crédits de la section d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée à 657 328.43 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à 311 660.33 €.

La section d'investissement s'équilibre à 708 488.44 €.

Le budget primitif communal est voté à l'unanimité.

## **V) VOTE DES TAXES :**

Le Maire indique le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. A ce titre, elles ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cette compensation prend la forme suivante : transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements, et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat.

Ainsi, le Maire propose de voter les taux de Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie. Il rappelle qu'il est nécessaire d'intégrer le taux de référence départemental soit 20.69 % au taux communal pour la TFB.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les taux des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

- TFB (taux communal identique 2020 : 15.48 + taux départemental 20.69)	=	36.17 %
- TFNB (taux communal identique 2020)	=	109.41 %

Le produit attendu des taxes à taux voté s'élève à 153 715 €.

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles + la contribution du coefficient correcteur fixe le montant total prévisionnel 2021 pour la commune à **139 864.00 €**

## **VI) ECLAIRAGE PUBLIC CHANGEMENT DE LAMPES :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, il a été décidé de changer 83 lampes sodium par des lampes LED concernant les hameaux de la commune dans un 1<sup>er</sup> programme. Le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 37 384,20 Euros H.T. L'aide du SIEDA s'élève à 11 215 €.

La participation de la commune s'élève à 33 646.04 € (dont 7 476.84 € de TVA récupérable).

Le Conseil municipal approuve le financement tel que présenté.

## **VII) DECLASSEMENT ET CLASSEMENT CHEMINS RURAUX :**

M. le Maire donne la liste des chemins ruraux communaux à classer ou déclasser suivant demandes des riverains. Les lieux concernés sont : Grangette - Lacombe – Mazac – Les Boriettes – Mazerac – Ginouillac. Le cabinet Getude va envoyer un relevé pour état des frais. Chaque demandeur sera informé avant lancement de l'enquête publique.

## **VIII) TRANSPORT TUB :**

Le Maire fait un point sur les réunions tenues en communauté de communes pour l'évolution du financement du budget transport TUB qui pourrait être déficitaire dès 2023. 3 scénarios sont proposés et actuellement discutés.

## **IX) QUESTIONS DIVERSES :**

- Cœur de village : M. MARATUECH d'Aveyron Ingénierie a été consulté pour le projet de rénovation du cœur de village. Maintenant que le projet est inscrit auprès du Conseil Départemental, le CAUE (Conseil Architecture qui dépend du Département) doit intervenir pour lancer l'ébauche. Affaire à suivre.
- Logement des écoles N° 2 : Le Maire indique qu'il a été reloué à un jeune couple avec un enfant à compter de mi-avril.
- Chantier clocher : Le Maire expose la réfection de 18 abassons effectuée. Le matériau a été récupéré dans des chutes d'inox auprès de l'entreprise RCI au coût de 9 €/m<sup>2</sup>. L'entreprise MORISSE a dû également restaurer l'assise de la croix qui était pourrie.
- Elections Départementales et Régionales : le Maire demande à ce que chaque conseiller retienne les dates des 13 et 20 juin car il faudra établir des permanences sur 2 scrutins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.